RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
AYRAULT Jean Paul	X			
CAILLAUD Nadia	X			
CHARBERNAUD Christian	X			
GUILLAUME Amandine			X	F.CARTRON
PARTAUD Xavier	X			
CARTRON Françoise	X			
BERNARD Thierry	X			
ALTER Marie	X			
BASSET Véronique	X			
BERTRAND Christophe			X	
BOURGOGNON Isabelle			X	P.RANOUIL
CLÉMENT Mauricette			X	P.COMBAUD
COMBAUD Philippe	X			
DRILLEAUD Nadège			Х	N.CAILLAUD
LAJUBERTIE Jean-Claude	X			
CHARTIER Guy			X	JC.LAJUBERTIE
MÉGRET Christian	X			
RANOUIL Patricia	X			
VOLLETTE Guillaume	X			
FOUILLET Martine	x			
TYRE Christophe	х			
RICHARD Thomas			Х	
COLIN Jean-Claude	х			
BROUSSE Michel	х			
FLAGEY Jean-Marc	X			
FOURE Brigitte	х			
PONSARD Nicole	х			

- Présentation des remerciements de Françoise CARTRON au Conseil Municipal pour le témoignage de sympathie qui lui a été adressé à l'occasion du décès de sa maman.
- Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :
 - o Avis sur la sortie de la commune de Bessé du SIVOS FOUQUEURE-TUSSON.
 - O Admissions en non-valeur de factures de cantine scolaire.
- INTERVENTION DE Mr PEREZ, DIRECTEUR DU CLUB MARPEN SUR LA CESSION A LA COMMUNE DU LEG VALTAUD ET PRESENTATION DES AIDES DE LA REGION :

Monsieur PEREZ, directeur du Club MARPEN et Mr PLANTEVIGNE, Président et Mr FLAUD, fondateur rappellent l'historique de la Maison VALTAUD de 1903-1995 et la donation en 1982 à l'union Rempart. Depuis 1983, des travaux d'entretien sont réalisés tous les étés par le Club Marpen. Le coût engagé chaque année s'élève à environ 3000 € à 4000 €. Ce bien a été estimé à 50 000 € et 15 000€ à 20 000 € pour la collection. Les travaux restant à faire : huisseries, mise en sécurité du site....

L'Union Rempart souhaiterait aujourd'hui revendre ce bien à une collectivité (la commune d'Aigre) afin d'actionner un dispositif régional « chantier formation » impossible avec une association, ce qui permettrait une intervention à l'année d'équipes techniques en formation.

Marie VALTAUD ayant bénéficié de l'aide sociale, le département peut demander à récupérer l'aide accordée.

Avant de prendre une décision, la Conseil Municipal de la commune nouvelle souhaite visiter les lieux et étudier le rachat d'un tel bien.

• <u>DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC</u> <u>L'ADA POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA TRAVERSE DES</u> GRANGES ET DE L'ANNEAU DU GIRATOIRE DE VILLEJESUS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, les travaux du rond- point de Villejésus réalisés sur le RD 736 et les travaux d'aménagements des granges situés sur la RD 737. Les travaux réalisés par la commune sur des routes départementales nécessitent la signature d'une convention avec la Département afin de définir les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages réalisés. Le Conseil Municipal s'engage à entretenir les aménagements réalisés pour le du rond- point de Villejésus et pour l'aménagement de la traversée des granges. Il autorise le Maire à signer les conventions avec le département.

• SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA SANTE ET A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG 16:

Suite à la fusion des deux communes, le centre de gestion propose une adhésion au service de médecine. La commune nouvelle doit pour cela signer avec le centre de gestion de la Charente, une nouvelle convention d'adhésion au Service de santé et de prévention des risques professionnels pour l'ensemble du personnel communal. Le Maire rappelle que les deux communes historiques étaient adhérentes à ce service. Le coût de l'adhésion au service de médecine s'élève annuellement par agent s'élève à 61.50 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

• <u>DELIBERATION SUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE :</u>

Madame le Maire rappelle qu'afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, la commune historique d'Aigre adhérait au groupement de commande du SDEG pour l'achat d'électricité et de gaz naturel (école élémentaire). La Commune historique de Villejésus adhérait à ce groupement pour l'électricité. Suite à la fusion des deux communes, des nouvelles conventions d'adhésion doivent être signées.

Accord du Conseil Municipal.

• <u>CONVENTION AVEC MR VALLÉ POUR LA DONATION DE SA</u> COLLECTION :

Le maire rappelle que la commune s'est engagée à réouvrir l'espace « mémoires d'escargots » à compter du 1^{er} juin prochain, avec l'exposition de Mr VALLÉ. Monsieur VALLÉ souhaite que cette donation soit officialisée par un acte.

Le Maire demande au Conseil de délibérer sur cette donation.

Accord du Conseil Municipal.

• POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT DE VILLEJESUS :

Madame CARTRON rappelle le projet d'aménagement du rond-point de Villejésus et le dossier de demande subvention déposé auprès du département qui devait financer ce projet à hauteur de 40 000 €. Le département a décidé de financer ce projet qu'à hauteur de 30 000 €. 13 demandes ont été déposées au département, 08 ont été retenues

Le Conseil Municipal, décide de revoir le projet. Madame FOURÉ précise que le Directeur des Cognac l'a informé que la Sté serait prête à financer à hauteur d'environ 15000 € ce projet sur 2020.

Création d'un commission: F.CARTRON, C.CHABERNAUD, B.FOURÉ, T.BERNARD, JC COLIN, P.RANOUIL, P.COMBAUD, A.GUILLAUME, G.VOLLETTE Organiser une réunion avec les Cognac Gautier, de préférence un soir à 18 h 30.

RECUPERATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE:

Le Maire présente le dossier photos de la succession Hury (parcelle cadastrée E336 (236 M2) et le jardin non attenant cadastré E213 (159 M2). Elle propose au vu de l'état d'insalubrité du bien de l'incorporer dans le domaine communal comme bien vacant et sans maître. Ce bâtiment pourrait ensuite être démoli pour y aménager des places de stationnement. Le jardin pourrait être revendu. La commune devra s'acquitter des impôts fonciers dûs, soit la somme 1814 €. Accord du Conseil municipal.

• COMPTE-RENDU DE L'OUVERTURE DES PLIS POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DES GRANGES :

Le Maire rappelle au conseil Municipal l'appel d'offre lancé le 26 mars 2019 pour l'aménagement de la traversée des granges. 02 plis ont été déposés : Entreprises COLAS et SCOTPA.

SCOTPA, Entreprise la moins-disante estimatif à 143 000 HT. L'entreprise SCOTPA sera informée qu'elle est retenue 11 jours après que l'entreprise COLAS ai été prévenue qu'elle n'était pas retenue.

• AMENAGEMENT DES JEUX AU JARDIN VERT :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cabane de jeu au jardin vert a dû être démontée, car elle devenait dangereuse. Mesdames CARTRON et GUILLAUME présenteront des modèles de remplacement à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

• AVIS SUR LA SORTIE DE LA COMMUNE DE BESSE DU SIVOS FOUQUEURE-TUSSON :

Le Maire rappelle la composition et le fonctionnement du SIVOS FOUQUEURE-TUSSON. Il est composé aujourd'hui des communes d'AIGRE (pour la partie de la commune historique de Villejésus), BESSÉ, FOUQUEURE et TUSSON. La Commune de Bessé demande à sortir de ce SIVOS, pour les raisons suivantes :

- Les élèves de Bessé rejoignent le collège de Villefagnan après le CM2.
- Géographiquement Bessé est plus près de Villefagnan que de Fouqueure.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal vote à 18 voix contre la sortie de la commune de Bessé du SIVOS et 07 abstentions. t

ADMISSIONS EN NON VALEUR – CANTINE SCOLAIRE :

Madame Marie ALTER, présente au Conseil Municipal, les admissions en non-valeur proposées, par la Trésorerie de Ruffec , pour un montant total de 1 645.10 €: Accord du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES:

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a signé avec Madame RANGER un compromis de vente pour l'immeuble situé 32 grande rue pour la somme de 47 500 €. Revoir avec SOLIHA leur engagement sur ce bâtiment. Ils auraient également visité le bien LANDREAU, rue des ponts.
- Etude d'aménagement du terrain pour les gens du voyage à côté de la station d'épuration Des devis sont en cours (terrassement, eau et électricité). L'expulsion du bois de la sablière est prévue aux alentours le 10 juin.
- Madame BASSET demande si la piste cyclable place des 7 portes pouvait être repeinte. Le cycle prévention routière dans les écoles va reprendre.
- Madame BASSET propose d'installer des panneaux d'affichage aux entrées de bourg afin de pouvoir structurer les affichages des associations.
- Voir assurance du bien Pourut restant pour l'instant propriété de la commune
- Monsieur Jean-Claude LAJUBERTIE rappelle le projet d'atelier communal de la commune historique d'Aigre et du matériel qui n'est pas à l'abri. A suivre

DATES A RETENIR:

- Rappel du loto au profit du TPC : dimanche 19 mai à 14 heures 30.
- Réunion pour l'aménagement du Parc des Charmilles avec Anaïs ESCAVI, Architecte paysagiste, prévue le 22 mai à 16 heures.
- Rappel Du salon des Maires à l'espace carat les 12 et 13 juin prochains. Inscrire en plus Christian Chabernaud et Christian Mégret.
- Elections européennes, le dimanche 26 mai.

Fin de séance à 23 h 00